



FLASH N°40 – 31/08/2022

## **Codeco « Crise énergétique » :** ***L'UPTR se rappelle aux bons souvenirs des autorités***

Le Comité de Concertation réunira, cet après-midi, les ministres fédéraux et régionaux afin de chercher des solutions à la crise énergétique - cataclysmique - du moment.

Ce 'CodeCo' n'a même pas encore débuté que, déjà, les politiques se déchirent et ce, de manière tout à fait affligeante ...

Ce pitoyable spectacle ne doit cependant pas détourner l'UPTR de sa mission de représentation.

L'UPTR rappelle donc, à qui de droit, que le Gouvernement fédéral dispose encore d'une marge de manœuvre pour aider les transporteurs à payer leurs factures de diesel.

Depuis le début de la crise énergétique et à de multiples reprises, l'UPTR a déjà exposé ses pistes concrètes pour aider, autant que faire se peut, les entrepreneurs et PME belges (voyez nos flashes [n° 18 du 21 mars](#), [n° 20 du 29 mars](#) et [n° 22 du 01/04/2022](#)).

S'agissant, très précisément de la facture pétrolière, l'UPTR rappelle ses propositions :

1° Restituer aux transporteurs les **20,65 € /1000 litres d'accises professionnelles** 'confisqués' depuis le 01.01.2022

2° Rendre aux transporteurs, toujours via le diesel professionnel, la différence entre le taux d'accises belge et le seuil minimum européen, à savoir : **22,54 €/1000 litres** complémentaires

3° Etendre le régime du diesel professionnel, au moins, aux véhicules utilitaires de + 3,5 tonnes (çàd ceux qui payent la taxe kilométrique).

**→ Il est parfaitement possible, à court terme, de 'booster' le diesel professionnel.**

Pour l'UPTR, il est inconcevable que le Ministre fédéral des Finances n'ait pas encore activé cette piste fiscale.

**En effet, les transporteurs internationaux ont déjà fait le calcul : Désormais, ils font le plein en France !** Et ce, au détriment des finances publiques belges...

*Comprenez qui pourra !*

*Michaël Reul*  
Secrétaire Général